MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

Toulouse PPDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

52, rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

@ sudeduc31@sudeducation.org

05 62 14 66 74

www.sudeduc31.org

n°144, 0,76€
Trimestriel

Le Journal

Octobre - novembre - décembre

Edito :Vous avez dit "Ecole du futur" ?

« L'Ecole du futur » annoncée par Macron en personne ne sort pas directement de son chapeau de « chef ». Elle a été tracée à grands traits depuis le début des années 2000, dans le funeste projet de constitution du traité de Lisbonne. Depuis elle a été peaufinée par les différents ministres qui se sont succédés Rue de Grenelle. Chacun y a été de sa touche, qui par des réformes contestables et contestées, qui par des cadeaux au privé et / ou des accords sulfureux avec Microsoft et autres GAFAM jamais rassasiés. Citons entre autres, Allègre, Ferry, Fillon, de Robien, Darcos, Chatel, Vallaud Belkacem,… Et enfin, avec la mention spéciale « derniers coups de boutoir dans l'enseignement public » le sinistre Jean-Michel Blanquer ! Le récent changement de ministre est passé inaperçu. Tout reste et continue comme avant.

L'école qu'ils nous imposent à marche forcée se façonne sur fond de privatisation rampante et galopante, d'un management agressif (voir p.8), d'évaluations permanentes à tous les niveaux, de mise en concurrence des personnels, de sélection et de tri des élèves (Voir p.3)… sans oublier les budgets en baisse qui, en 2023, vont essentiellement servir à payer les frais de chauffage et la hausse des denrées alimentaires ! Les crédits pédagogiques ? Disparus ! Ou les DHG (Dotation Horaire Globale) en berne qui imposent heures sups et contrats précaires pour cacher la misère (voir p.4).

(Suite en page 2)

Sommaire:

p2 : Suite édito
p3 : Auto-évaluation : c'est toujours non !
p4 : Lire une dgh
p6 : Militer à Sudéduc, kezako ?
p8 : Privatisation de l'école
p15 : Soutien aux peuples kurde et palestinien

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 16/12/2022
imprimé par nos soins

Suite de l'édito

Alors, que faire ? Baisser la tête ? Attendre que ça s'arrête ? Subir ? Certainement pas !

Car nous aussi nous savons dessiner ! Nous aussi, nous sommes plein d'imagination quand nous revendiquons « une autre école, dans une autre société ». Et nous n'avons pas attendu d'être dans le futur pour savoir à quoi elle ressemblera. Chaque jour, et depuis longtemps, nous en dessinons les contours, nous précisons certains traits, nous effaçons ce qui est raté, nous y mettons des couleurs choisies par nous, nous partageons nos idées et nos envies dans cette fresque audacieuse et rebelle. Militer à SUD Educ, c'est aussi ça (voir p. 6) !

Rien de tout ça ne serait possible sans le syndicalisme de lutte et d'émancipation sociale que nous avons choisi collectivement. Il porte les couleurs de nos colères, de nos révoltes, celles aussi de nos rêves et de nos utopies. Il concrétise les solidarités, indispensables ici quand des élèves dorment dans la rue, ou au-delà des frontières quand des armées impérialistes bombardent et rasent des écoles (voir p. 15)

Auto-évaluation des établissements : c'est toujours NON !

Le conseil d'évaluation de l'école institué par la loi dite « pour une École de la confiance » a publié dans une délibération du 8 juillet 2020 le cadre de l'évaluation des EPLE.

Cette évaluation comportera deux phases : une auto-évaluation de l'établissement suivie d'une évaluation externe par une équipe désignée par le recteur ou la rectrice.

Cette auto-évaluation censée être une aide pour l'établissement a en fait pour objectif de vérifier la conformité des pratiques et des objectifs de l'établissement avec les orientations académiques et nationales. L'établissement devra en effet comparer ses résultats à des données de référence fournies par le rectorat (p 5, paragraphe 2.1) et justifier pourquoi ses résultats ne coïncident pas avec ceux d'établissements similaires.

Dans le texte aucun moyen n'est alloué à cette tâche qui incombera à l'équipe de direction en plus de ses attributions habituelles et au comité de pilotage. La mise en place de ce comité participe pleinement de la stratégie de gratification individuelle (IMP, primes, éventuelle accélération de carrière, …).

L'équipe de l'évaluation externe prétendument neutre sera composée aux trois quarts, voire exclusivement, de fonctionnaires d'autorité. Le rapport final rentre dans la politique de contractualisation des EPLE en attribuant les moyens suivant les objectifs fixés à l'établissement.

Globalement ce processus d'évaluation évacue les problématiques sociales et de manque de moyens de l'éducation nationale pour axer les préoccupations sur « l'optimisation » locale des moyens et les modalités d'enseignement. Cette évaluation des établissements est directement inspirée par les techniques managériales du secteur privé. Elles ont pour objectif de susciter l'adhésion et le sentiment d'appartenance, de développer une véritable culture d'établissement, comme dans le privé, on promeut la culture de l'entreprise. Cela permettra d'achever la mutation du service public d'éducation vers un fonctionnement plus proche de celui des entreprises privées.

Les « conditions de travail » disparaissent au profit de la « qualité de vie au travail », ce qui évacue les questions de pénibilité et de souffrance au travail, les rendant ainsi invisibles. Dans la poursuite de ce qu'a entamé le PPCR, les personnels sont poussé.es à toujours s'investir d'avantage, au-delà de leur service, en visant des objectifs inatteignables. Cela ne peut que générer une perte de sens de nos métiers.

Les partenariats avec les entreprises sont encouragés et sont intégrés au processus d'évaluation de l'Education Nationale. C'est un outil de plus pour que l'école soit au service des intérêts économiques.
Ce processus d'évaluation s'inscrit donc dans le renversement des stratégies de formation : les besoins sont déterminés par l'institution et non par les personnels.

Lire une DGH

Tous les ans, les établissements scolaires reçoivent en début d'année civile leur DHG : Dotation Horaire Globale. Derrière cette appellation, se cachent tous les moyens d'enseignement mis à la disposition des établissements, c'est à dire : les heures de cours. Il faut ensuite répartir ces heures entre les personnels.

C'est là que peut ressortir le besoin en Blocs de Moyens Partiels, s'il ne reste pas assez d'heures pour un poste complet dans une matière. Inversement, si dans une matière, il n'y a pas assez d'heures à faire par rapport au nombre de profs, un.e collègue devra aller faire un complément de service dans un autre établissement.

Si cette répartition est faite pour la majorité des heures suivant la loi, en se référant aux horaires de chaque matière, il reste, après cette étape, 3h de marge par niveau dont il faut décider que faire. Celles-ci seront allouées aux différents dispositifs mis en place dans les établissements : dédoublements, AP, co-animation...

Il y a un réel enjeu à ce que la décision concernant l'utilisation de ces heures soit prise de manière collective, et pas dans le bureau du chef en petit comité. Plus généralement, le travail de répartition devrait être fait collectivement.
Ainsi par exemple, si le taux d'Heures Supplémentaires Annuelles est trop élevé, il est possible, en jouant du rapport de force, de demander à en transformer certaines en heure poste – en particulier si cela permet de maintenir des postes de collègues qui sinon devraient faire des compléments de service ailleurs.

Après distribution des heures, il reste généralement un reliquat, appelé la cartographie, qui permet de payer des Heures Supplémentaires Exceptionnelles en cours d'année. Ce reliquat devrait être le plus faible possible, afin que les heures attribuées soient utilisées de manière effective au service des élèves.
Mais l'académie de Toulouse sait être originale !

Dans les DHGs d'un certain nombre d'établissement, apparaît une mystérieuse option de danois, qui semble être une manière déguisée de fournir une enveloppe d'HSE aux établissements... puisque personne ne prend jamais cette option. On en viendrait presque à se demander ce que pense le ministère de cette pratique.

Autre sujet d'étonnement : les élèves allophones devraient disposer, dans le cadre du dispositif UPE2A, de 12h de français ET de un ou deux autres enseignements en groupe. Or, aucune heure n'est attribuée pour ces derniers par le rectorat. Il semblerait que certains enfants comptent moins que d'autres...

Dotation Horaire Globale d'un collège (DHG)

Mode de calcul, répartition des moyens, compléments de service, BMP et HSA

Prévisions d'effectifs basées sur le nombre d'élèves inscrits dans les classes précédentes, moins un nombre d'élèves dont on suppose qu'ils vont partir pour cause de déménagements, passages dans le privé, ou autre… (« taux d'évaporation »)

Nombre d'élèves de 6e

Nombre d'élèves de 5e

Nombre d'élèves de 4e

Nombre d'élèves de 3e

division par 24 (arrondi au supérieur)

Nombre de divisions (classes)

multiplication par 29

DHG « structure »

26 heures pour chaque classe

permet d'assurer l'enseignement « de base »

+ 3 heures par classe, mises en commun pour le collège

constitue la marge d'autonomie

Heures fléchées.
Elles ne sont pas utilisables pour autre chose que ce pour quoi elles sont prévues.

Une partie sert pour rémunérer un travail « devant élève », une autre pour un travail « hors-classe ».

Heures statutaires (labo, coordo EPS…)

Classes spécifiques (UPE2A…)

Dispositifs dotés ou partiellement doté (cham, bilangue…)

Autre apports (pondération REP+, …)

DHG « totale »

Nombre d'heures hebdomadaires données à l'établissement pour :

⇨ assurer l'enseignement de base (horaires obligatoires)

⇨ mettre en place des dispositifs locaux (groupes, projets…)

⇨ rémunérer certaines tâches effectuées hors-classes par des enseignant·es

HSE

Les heures non distribuées constituent la « cartographie ». Chacune est au final transformée en 30 HSE (1 par semaine de cours moins 6 pour faire faire des économies à l'état…)

IMP

Heures de la DHG transformées en primes pour des enseignant·es

Dispositifs locaux

Enseignements de base

Heures « hors-classe » donnant des décharges horaires

Attention :

Les chiffres utilisés ci-dessous sont des exemples. Il faut les adapter à la situation réelle de chaque établissement.

Ceux dans les ronds rouges sont fixés dès le mois de janvier par les créations/suppressions de postes et les demandes de temps partiel.

Ceux dans les parties violettes sont modifiés lors du travail de répartition entre janvier et juin.

L'administration fixe à l'avance le nombre HSA qu'elle veut voir distribuées. Elle encourage les chef·fes à faire des répartitions qui arrivent à ce nombre.

Pour cela iels peuvent légalement imposer 2 HSA aux enseignant·es, modifier la taille des BMP, modifier les dispositifs, voire créer artificiellement des compléments de service en cassant les services de collègues, ce qui créé des HSA qui n'existaient pas..

Un service correspond au nombre d'heures devant élèves que doit faire un·e enseignant·e.

Un·e certifié·e à temps plein a un service de 18h.

Un·e agrégé à temps plein a un service de 15h.

Ici le service par discipline correspond à la somme des services de tou·tes les enseignant·es en poste dans l'établissement, en tenant compte de leur corps et de leur quotité travaillée.

Service d'histoire-géographie 74 h	74 < 87 ⇨ BMP de 9 h + 4 HSA	Total histoire-géographie 87 h	6,5 heures	80,5 heures	0 heure	Histoire-géographie
Service de musique 30 h	30 < 32 ⇨ 2 HSA	Total musique 32 h	4 heures	28 heures	0 heures	Musique
…	…	…	…	…	…	…
Service de SVT 54 h	54 > 51,5 ⇨ 2,5 h de complément de service	Total SVT 51,5 h	7 heures	41,5 heures	3 heure	SVT

A l'issue du stage "Militer à Sudéduc", les stagiaires sont passé.es à la pratique en proposant un visuel traduisant les discussions de la journée.

éducation Sud 31-65

MILITER À SUDEDUC, KEZAKO ?

Militer à SUD Education, c'est donner un peu de son temps en fonction de ses moyens, ses envies, ses disponibilités, bref, c'est faire ce que l'on peut et c'est déjà pas mal !
Et ça peut être...

Sur son lieu de travail

INFORMER LES COLLÈGUES : affichage, tractage, réunion d'information syndicale...

FAIRE VALOIR LE DROIT SYNDICAL : droit d'affichage, d'information, de réunion

SOUTENIR des luttes
INITIER des luttes

CRÉER DU COLLECTIF et le faire vivre !

FAIRE VALOIR ET DIFFUSER LES VALEURS DE SUD : pour une autre société pour une autre école

- anti-sexisme
- anti-patriarcat
- solidarité
- démocratie directe
- anti-hiérarchie
- anti-racisme

Au niveau départemental

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DU SYNDICAT :
participer aux AG et aux congrès

SE FORMER, S'INFORMER :
participer aux stages, aux commissions, aux temps de décharge...

PARTICIPER À LA COMMUNICATION DU SYNDICAT :
écriture de tracts, journal, articles pour le site...

PARTICIPER AUX ACTIONS DU SYNDICAT :
manifestations, collages, évènements...

ET PLUS !

S'IMPLIQUER DANS LA VIE FÉDÉRALE

en participant à des commissions, aux conseils fédéraux, aux congrès...

S'IMPLIQUER DANS L'UNION SOLIDAIRES

au niveau local ou national (dans les commissions, la batucada ...)

S'IMPLIQUER DANS DES COLLECTIFS PARTENAIRES

RESF, VISA, ça commence à l'école...

Privatisation de l'école, de quoi parle-ton ? Ou comment la droite livre l'école aux intérêts des entreprises, aux pratiques managériales, et aux réactionnaires.

Installer la concurrence pour libérer le terrain.

Les gouvernements successifs ont porté comme levier d'amélioration des services publics leur mise en concurrence. La baisse annoncée des prix de l'énergie n'a jamais eu lieu une fois les opérateurs privés lancés à l'assaut du réseau de distribution électrique et du gaz, le train n'a jamais coûté aussi cher depuis que les lignes sont ouvertes à la concurrence, les prix du téléphone n'ont jamais baissé une fois que France Télécom a été liquidé.

Pour le service public d'éducation, un même schéma : baisse des moyens, libéralisation de l'offre et financement par appels à projets.

Le sociologue Choukry Ben Ayed a montré comment les inégalités scolaires augmentent avec l'augmentation de la concurrence entre école.[1]
Le service public d'éducation est, depuis plusieurs dizaines d'années maintenant, soumis à une succession de réformes qui vont principalement dans le sens d'une mise en concurrence des établissements. On la retrouve, pour commencer, dans le financement des écoles privées avec, cette année encore, le privé qui voit son budget augmenter de 6,42%, contre une augmentation de 6,04% dans le premier degré public et de 5,34% pour le second degré public
Aussi, on la retrouve avec la réforme des lycées, par la mise en place des enseignements de spécialités qui accentue encore les stratégies des classes les plus aisées pour accéder aux établissements les plus prestigieux. Ce qui est nouveau et qui va dans le même sens c'est la tentative de généralisation des financements par appel à projet.

« Ecole innovante » : des moyens et des privilèges pour les un.es, on verra bien ce qui reste pour les autres...

Dans les REP et REP+, déjà très affectées par une baisse constante des moyens depuis 10 ans, fleurissent des appels à projet permettant d'obtenir des financements très intéressants. Ce qui caractérise les présentations des modalités de mise en place de ces projets, ce sont les sommes disponibles annoncées et le manque de transparence quant aux contreparties qui seront demandées. On sait déjà que le temps mis pour produire les dossiers ne sera pas du temps payé en plus évidemment. « Travailler gratuitement, vous aurez des moyens », voilà le slogan peu vendeur qui collerait parfaitement. Et on voit très bien comment, petit à petit, vont se renforcer les inégalités de dotation entre écoles : celles qui ont/auront accepté ces appels à projets et celles qui se contenteront des budgets faméliques alloués aux REP et REP+ qui ne jouent pas le jeu.
On pourrait aller plus loin en imaginant qu'il s'agit là de l'arrêt de mort de l'éducation prioritaire déjà mise à mal, si cette façon de distribuer les moyens se répandait à toutes les écoles quel que soit leur statut.

D'ailleurs, l'expérimentation « école innovante » à Marseille, ressemble fort à une tentative de mettre en œuvre ce type de financement à grande échelle, à peine camouflée derrière un affichage moderne d'autonomisation des établissements.

Extrait de la communication de la fédération des syndicats SUD Education :
« Les écoles qui ont répondu favorablement ont bénéficié depuis d'un quart de décharge de direction supplémentaire.

(1) Ben Ayed Choukri. L'école démocratique : vers un renoncement politique. Armand Collin, 2010

Dans les écoles dont le directeur, la directrice étaient totalement déchargé-e, ce supplément a été attribué à l'enseignant-e référent-e du projet «novateur » dans l'école. L'octroi de ces décharges supplémentaires s'est fait au détriment des autres écoles : des TRS dans le courant de l'année ont été déplacé-es pour assurer ces décharges supplémentaires et les remplaçant-es, déjà en nombre insuffisant, ont été mis à contribution.

En février 2022, lors de l'attribution de la part modulable REP+, les collègues des écoles REP+ qui ont été retenues pour être dans le projet « écoles innovantes » ont obtenu la part maximale de 600 € net. La DSDEN 13 a ajouté ce critère pour l'attribution de la part modulable REP+. Avant même le début de l'expérimentation, ces écoles bénéficient déjà de moyens supplémentaires en terme de personnels et en terme de prime. Les inégalités de traitement et la mise en concurrence qui avaient été dénoncées dès les annonces d' E. Macron ne se sont pas fait attendre.

En mars 2022, alors que le calendrier du mouvement intra-départemental est à peine connu, la DSDEN 13 décide d'organiser un mouvement parallèle pour des postes à compétences particulières. Dans ce cadre, une « enquête flash » a été envoyée sur les boîtes professionnelles de tous-tes les collègues, leur demandant leur « intérêt dans le cadre de la campagne de recrutement du plan "Marseille en grand" ». Des fiches de poste pour postuler dans ces écoles ont été publiées au bulletin départemental. Dans ces fiches de poste apparaissent : le profil du poste proposé avec un descriptif du projet, les compétences à maîtriser, les pré-requis (diplômes ou expériences) souhaités, les contacts (adresse mail de l'école et de la circonscription et nom de l'IEN et de la personne chargée de direction). »

Formation des cadres : Les pratiques managériales ça s'apprend !

Pour s'assurer que les réformes libérales s'installent, le ministère a besoin de relais : les cadres de l'administration et des corps d'inspections doivent faire vivre les pratiques de gestion des entreprises rentables dans les rectorats et les établissements scolaires. Tout ça s'apprend et le ministère s'est doté d'un outil à sa botte : l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la formation (IH2EF)

En novembre 2021, l'IH2EF, service à compétence nationale, est rattaché au secrétaire général du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques.
Sa mission affichée sur leur site : « sensibiliser et former aux questions d'éducation et d'enseignement supérieur » « L'IH2EF forme principalement les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'éducation nationale, les cadres occupant des emplois de direction de l'enseignement supérieur, les cadres administratifs, les médecins scolaires et les emplois de haut encadrement. »

Dès qu'on creuse un peu, l'IH2EF se donne pour ligne de conduite : « Gouvernance, pilotage et pratiques managériales »
Le plan est clairement affiché !

Vendre le service public d'éducation par petits bouts. Des moyens et des données qui partent vers le privé.

Voilà une petite liste des choses qui nous échappent :
Comme souvent, le ministère fait semblant de ne pas voir que le problème est le manque de moyen, et propose des solutions pour améliorer la gestion.

C'est le cas par exemple de l'application Anjaro. censée gérer les remplacements.
Pour la mettre en place, le ministère a fait appel à une start-up grassement payée pour créer l'application sur smartphone. Pour faire le travail de personnes dont on a supprimé les postes dans les cirsconscriptions. les rectorats sont désormais dotés d'un logiciel qui previent automatiquement les remplaçant.e de là où ils et elles doivent se rendre chaque jour.
Au passage, les données personnelles de tou.tes ces collègues ont été transmises à l'entreprise afin de paramétrer l'appli, sans leur demander leur autorisation !
Les résultats des évaluations nationales si chères en son temps à J.M Blanquer sont stockés sur les serveurs informatiques... d'Amazon !
Dans le cadre des élections professionnelles, l'envoi des notices de votes a été sous traité à une entreprise privée.

Social Washing et main mise réactionnaire sur les établissements des quartiers populaires.

L'éducation prioritaire démantelée. terrain de jeu humanitaire des projets libéraux.

Aujourd'hui, les Réseaux d'Éducation Prioritaire sont la cible des liquidateurs libéraux de l'Éducation Nationale et des pourfendeurs du «séparatisme» des quartiers populaires. Souvent laboratoires des nouvelles politiques, les quartiers populaires dans lesquels sont majoritairement implantés les réseaux REP et REP+ voient un désengagement de l'État, que celui-ci espère compenser par un engagement « associatif », vecteur d'une idéologie libérale et entrepreneuriale. Les moyens alloués aux établissements REP sont qualifiés de « supplémentaires », et leur suppression devient source d'économie. La dispersion des enfants est orchestrée par l'indice de positionnement social (IPS). Suivant sa valeur plus ou moins élevée, il permettrait de savoir si les élèves sont, en moyenne, issu.es d'un milieu social plus ou moins favorable aux apprentissages ! La sectorisation est l'outil qui obligera ensuite les enfants d'un établissement dont l'IPS est jugé trop faible à en changer et les éloignera de leur quartier. Les maigres moyens autrefois destinés aux REP seront répartis entre les établissements suivant leurs IPS.

Ces dernières années la disparition pure et simple du label REP/REP+ pour les lycées et la dégradation rapide des moyens alloués à l'éducation prioritaire entraînent des conditions d'apprentissage pour les élèves et des conditions de travail pour les personnels toujours plus dures. C'est ainsi qu'à des bâtiments parfois décrépis ou à un manque régulier de personnels, s'ajoute une augmentation significative du nombre d'élèves par classe dans les établissements dits difficiles. Les rectorats, qui s'engageaient avant à ne pas dépasser certains seuils d'élèves par classe, disent maintenant officiellement lors des audiences que les seuils n'existent plus.

Les « Cités Éducatives » (avec le retour de JL Borloo), mises en place par les collectivités territoriales dans les quartiers dits défavorisés, se chargeront « de projeter les enfants en dehors de leur quartier ».

Cité Educative et Mentorat : portes d'entrée pour les entreprises et les fondations aux soutiens et valeurs réactionnaires.

Dans ce contexte fleurissent tout un tas d'« associations », qui interviennent dans les établissements d'éducation prioritaire. Alors que l'Éducation nationale connaît une pénurie de professeur.es et qu'elle peine déjà à remplacer les personnels lorsqu'iels sont absent.es, les collègues sont contraint.es, souvent après un vote en CA où les enjeux de ces interventions sont survolés, d'annuler certaines heures de cours pour laisser la place à ces intervenant.es. La symbolique de supprimer des heures d'enseignement pour les remplacer par des interventions subventionnées par des grandes entreprises est forte. Ces interventions ne sont cependant pas très nombreuses, à hauteur de quelques heures dans l'année. Dès lors, nous sommes en droit de nous interroger sur l'efficacité de ces programmes et sur la formation des intervenant.es.

D'autant qu'il nous semble surprenant de penser qu'un.e salarié.e d'une grande entreprise puisse être spécialisé.e et efficace contre le décrochage scolaire ou pour aider les élèves dans la persévérance et la confiance en soi, et ce, en quelques heures à peine de présence. Là encore, le message pour la communauté éducative semble clair : enseigner et encadrer des élèves n'est pas un métier et peut se faire du jour au lendemain, sans formation, sans continuité et sans cadre réel. Ces associations sont financées par des grandes entreprises, voulant souvent redorer leur blason d'un point de vue social. Mais le vernis social qu'ont ces entreprises au travers des associations intervenantes cache plusieurs réalités problématiques.

En effet, au-delà des programmes douteux de ces associations, du manque de regard possible sur ce qui est fait avec les élèves, du manque total de construction en collaboration avec les établissements, ces entreprises spécialistes du «social washing» ne sont pas connues pour être particulièrement « sociales » dans leur gestion interne, et sont soutenues voire impulsées par des personnalités aux accointances allant de la droite libérale à l'extrême droite.

Quelques exemples et une réalité locale bien ancrée.

- « Vers le Haut » : une association reconnue d'intérêt général, qui cultive les intérêts particuliers, surtout ceux de la droite, même extrême !

L'association « Vers le haut » se vante d'avoir été à l'origine de la création des « Cités Educatives » et des récents « Etats Généraux de l'Education ». Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue comme organisme d'intérêt général à caractère scientifique, elle a été fondée entre autres par l'Armée du Salut, le groupe Bayard, le Collège des Bernardins, les Scouts musulmans de France, la Fondation Apprentis d'Auteuil. Son ambition : « Répondre à la crise éducative en capitalisant sur ce qui marche. »

Un des soutiens affiché de cette association est Héléna Perroud, consultante et ancienne conseillère éducation à la Présidence de la République, qui donne des entretiens dans Boulevard Voltaire, média d'extrême-droite et repris ensuite par l'Action française (mouvement politique nationaliste et royaliste)

Ecoutons son président, Pierre Tapie, dirigeant d'entreprise, ancien directeur général de l'ESSEC, ancien président de la Conférence des Grandes Ecoles : « Le plus grave est le nombre de « décrocheurs » annuels. Ce cancer social est le germe d'un désespoir à grande échelle qu'il faut traiter à grande échelle pour éviter qu'il conduise à une explosion incontrôlable [...] des jeunes très fragiles ont besoin d'un encadrement renforcé, qui ne sera envisageable que dans le cadre d'une responsabilité éducative des entreprises, reconnue et financée par les pouvoirs publics, et portée volontairement par les entreprises.

Il existe des réalisations remarquables comme le service militaire adapté (pour l'outre-mer) et sa version métropolitaine, le service militaire volontaire, ou le travail éducatif des acteurs de la protection de l'Enfance ou celui des mouvements d'éducation populaire comme le scoutisme, dont les membres de Vers Le Haut représentent une part importante. Toutefois, seuls 20 ou 30 % des besoins actuels en flux sont aujourd'hui couverts. J'observe d'ailleurs que les militaires ont une vraie expérience pour remettre sur les rails des populations très faiblement qualifiées : il faudrait qu'ils aient les moyens de développer ce trésor à grande échelle sur crédits non militaires ; le SNU pourrait être un cadre pour cela. »

Le Délégué général de « Vers le haut » est Guillaume PRÉVOST, philosophe de formation et énarque. Il a été sous-marinier (Marine nationale) avant d'être, à l'Education nationale chef de projet « Mallette des parents » et de coordonner la conception et le déploiement du SNU (Service national universel).

Revenons à la cité éducative qui est présentée comme « la démarche la plus ambitieuse en matière de politique de la ville depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014 ». « Le ministère chargé de la Ville et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants ».

C'est « une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants » et des entreprises :
A Toulouse les quartiers concernés sont le grand Mirail, les Izards, Trois Cocus, La Vache, Borderouge Nord. Les collèges concernés : Georges Sand, Bellefontaine, Raymond Badiou, Stendhal, Maurice Becanne, Nicolas Vauquelin, Toulouse Lautrec, Rosa Parks.

Plus grande Cité éducative de France, le Grand Mirail (ensemble composé d'une quinzaine de quartiers, tous en politique de la Ville) mobilise plus de 50 établissements scolaires, 6 Réseaux d'éducation prioritaire et concerne quelque 15 000 élèves.
Elle concerne un territoire « dont la population connaît de grandes fragilités ». Il s'agit de « refuser les fatalités et de transformer le quartier » avec « les habitants, les acteurs associatifs et institutionnels ». La Cité éducative du Grand Mirail s'inscrit dans cette dynamique et porte de fortes ambitions: favoriser les réussites scolaires et lutter contre les décrochages, faciliter les transitions tout au long des parcours, favoriser les mixités et les mobilités ».

- Civic dating :

Le Service départemental jeunesse, engagement et sport de la Haute-Garonne, le Pôle d'Appui du Service Civique, Unis-Cité ainsi qu'Info Jeunes Occitanie, organisent l'évènement : « Le Civic Dating ».

Article L120-1 code du service national (Version en vigueur depuis le 29 janvier 2017) :
I.-Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée.

Unis-Cité est une association française qui propose aux jeunes un engagement solidaire d'au moins six mois à temps plein. Créée en 1995, elle est à l'origine du service civique. On peut lire dans leur guide d'accueil : « nous sommes uniques par notre façon d'agir : nous sommes au carrefour de la jeunesse, de projets d'associations, des pouvoirs publics et des entreprises.
Qui fera que cette différence soit conservée ? Ce sont ceux qui font Unis-Cité, vous, nouveaux collaborateurs et les volontaires mais aussi nos bénévoles, nos administrateurs, nos partenaires publics et privés. »
Manuel POMAR, directeur général Unis-Cité Solidarité Entreprises, directeur des partenariats et fonds privés, donne les grandes lignes du projet : « Unis-Cité Solidarité Entreprises a développé la mobilisation solidaire des salariés à grande échelle. Nos actions permettent de réunir les collaborateurs de manière utile et fédératrice tout en réalisant des projets qui répondent aux besoins exprimés directement par des associations. La vision d'Unis-Cité Solidarité Entreprises est qu'un jour il devienne naturel pour chaque entreprise de donner la possibilité à ses collaborateurs de s'engager concrètement sur des actions solidaires. Nous reversons tous nos revenus à Unis-cités, une association d'intérêt général, pionnière du service civique des jeunes. »

- Le mentorat

Le mentorat est présenté comme « un levier important pour favoriser la réussite des jeunes. Un enjeu local et institutionnel. » Parmi ses objectifs on trouve sa promotion auprès des établissements scolaires en identifiant les élèves en besoin dans chacun des établissements concernés : les deux Cités éducatives de Toulouse et les 2 collèges issus du projet mixité.

Les associations membres du "Collectif Mentorat" : United Way - Afev - Article 1 - Entraide Scolaire Amicale - Jobirl - Proxité - Télémaque

- United Way France
Association reconnue d'intérêt général, United Way France co-construit des programmes d'éducation avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, institutions, entreprises) pour permettre aux jeunes issu.es de milieux défavorisés de se projeter avec confiance dans l'avenir et d'exprimer toutes les facettes de leur potentiel.

Elle agit aujourd'hui en Ile-de-France et à Toulouse auprès d'établissements d'éducation .
Le Conseil d'Administration de l'association « Alliance pour l'éducation United Way » est constitué de personnalités et dirigeant.es engagé.s pour l'éducation des jeunes les plus fragiles
Son président n'est autre que Patrick Pouyanné PDG de TotalEnergies.

- JobIRL :
Les collaborateur.ices de Nexity Toulouse se mobilisent pour le programme « Connecte-toi à ton avenir » de JobIRL
Nexity est le leader français de la promotion et des services immobiliers. Créée en 2000 et introduite en Bourse en 2004, l'entreprise est présente en France, Belgique, Italie, Suisse et en Pologne.

- Fondation Nexity :
Nexity renforce son engagement citoyen et sociétal en se dotant d'une Fondation d'entreprise, qui porte pleinement l'ambition du Groupe d'être un acteur essentiel de la Cité, créateur de liens humains, là même où se décide et s'organise notre vivre ensemble.
« Ensemble, pour une ville plus solidaire »

La Fondation Nexity œuvre pour l'égalité des chances notamment pour les jeunes de 14-26 ans issu.es des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou milieux modestes.

Dans le conseil d'administration de Nexity, on remarque par exemple :
Laurence Méhaignerie, Présidente et co-fondatrice de Citizen Capital, un fonds d'investissement spécialisé dans l'impact investing, depuis 2008.
Elle a également cofondé la Communauté des entreprises à mission en 2018 :
« Notre Communauté réunit et mobilise un ensemble inédit en France d'acteurs, issus de la recherche académique et du monde de l'entreprise. Il s'agit d'entrepreneurs, de dirigeants, de chercheurs, d'experts, d'actionnaires ou encore de salariés. En faisant collaborer ses membres, divers et complémentaires et en valorisant, aux côtés des pouvoirs publics, le rôle sociétal de l'entreprise, la Communauté des Entreprises à Mission vise un objectif d'intérêt général. »

Nexity est aussi partenaire de Télémaque ou de Article1, autres actions de la Cité éducative de Toulouse.

- One
Avec ONE : réseau social éducatif fermé spécifique aux écoles maternelles et élémentaires de la ville de Toulouse. Il permet une communication et une collaboration de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'adresse aux enseignants, aux élèves, aux parents, aux CLAE, municipaux, associatifs et aux fédérations.

Dans les partenaires de One, on trouve notamment CGI, entreprise canadienne d'envergure mondiale de services-conseils en technologie de l'information, d'intégration de systèmes, d'impartition et de solutions. En 2021, CGI étend sa collaboration avec la U.S. Air Force and Space Command grâce à l'acquisition d'un important fournisseur de services numériques qui optimise la performance des missions pour le ministère de la Défense des États-Unis et d'autres organisations gouvernementales. À la fin de l'exercice financier 2021, le chiffre d'affaire annuel de CGI s'élevait à 12,13 milliards $. Pour l'école et son environnement, CGI propose son ENT (Espace Numérique de Travail) avec ODE Framework : ONE pour les écoles primaires et NEO pour les collèges et lycées.

CGI défend ainsi son produit ENT : « OpenENT est une solution complète d'espace numérique de travail (ENT) en mode SaaS accessible en ligne. Elle offre un moyen efficace aux collectivités de mettre à disposition des parents et du corps professoral, une plateforme d'échange et de suivi du dossier scolaire des enfants. Un ENT n'a pas pour vocation d'améliorer intrinsèquement la qualité de l'enseignement, mais il permet de réaliser des ambitions pédagogiques et d'élargir plus efficacement le cercle éducatif, tout en respectant les contraintes de sécurité et de confidentialité indispensables. Un cercle éducatif élargi est un outil idéal pour lutter contre l'absentéisme et améliorer la discipline qui demeure au fil des années l'un des plus grands freins contre un enseignement efficace et socialement équitable. »

L'éducation, un investissement comme un autre pour se soustraire à l'impôt.

Bien entendu, au-delà de l'image que ces entreprises s'achètent grâce à leur engagement dans ces associations, il y a des avantages bien réels au niveau financier. Car ces entreprises ne sont également que très peu citoyennes quand il s'agit de payer des impôts et de faire de l'optimisation fiscale.
L'État pourrait embaucher beaucoup de personnels de l'Éducation nationale si toutes ces entreprises payaient leurs impôts comme elles le devraient en France. Nous pourrions également recruter dans beaucoup de secteurs différents des services publics, comme le médico-social, les transports etc. Or, ce sont biens ces deux logiques opposées qui s'affrontent, les services publics qui profitent à la collectivité, financés par tout le monde, pour tout le monde et le libéralisme où seuls survivent, individuellement, les plus forts.
En se désengageant ainsi de l'Éducation nationale et en y faisant entrer volontairement des grandes entreprises privées, l'État favorise volontairement le secteur privé, l'individualisation et la pensée libérale au détriment des services publics, pensés initialement pour garantir à chaque citoyen-ne-s un égal accès à des services nécessaires au quotidien.

Il y a les mesures phares et celles qui se voient moins...

Dans certains établissements des académies de Créteil, Versailles, Paris, et Aix-Marseille, ce sont désormais des contractuel.les de choix qui sont recruté.es. Même si recruté.es n'est pas tout à fait le bon terme, il faudrait plutôt dire « propulsé.es ». L'association « Le choix de l'école » s'occupe de caser les premier.es de cordée fraîchement sorti.es de l'ESSEC ou d'HEC pour intégrer l'éducation nationale avec des conditions rares pour des « précaires » : poste garanti sur deux années, dans un seul établissement, formation de trois semaines avant la rentrée, tutorat par des personnels de l'Education Nationale payé.es par l'association, entraînement pour le passage du CAPES.
C'est très porteur en sortant d'une grande école d'avoir une expérience portée vers le social ou l'humanitaire. Et tant pis si dans le même temps cette pratique accentue la marche forcée vers le recours massif aux contratuel.les. Tout ceci est tout à fait en cohérence avec le projet des partenaires de l'association ainsi qu'avec le parcours de certain.es des membres du conseil d'administration.
Les quatre académies citées sont affichées comme partenaires de l'association au coté du Défenseur des droits et de Canopé ! Parmi les mécènes on retrouve : Total, AXA, la société générale et la BNP. La présidente est Patricia Barbizet, ancienne d'AXA, Total, Bouygue, un temps présidente du club « Le siècle ». Une des administratrices est Vanessa Bouquillion, ancienne conseillère auprès du président de la république, actuellement en responsabilité à la BNP.

Pour les nantis, l'Ecole est un terrain comme un autre pour se parer d'un vernis humaniste. Ainsi tranquillement, profitant des failles créées dans le service public d'éducation, ils et elles peuvent y faire entrer les méthodes managériales et l'idée que la seule voie possible est celle de l'économie de marché.

International : soutien aux peuples kurde et palestinien !

Du Kurdistan à la Palestine, les régimes autoritaires et colonialistes doivent cesser de détruire des écoles !

Les Kurdes sous le feu.

Cet automne a un goût amer pour les Kurdes. De tous côtés, iels sont la cible de pouvoirs centraux qui, à défaut de parvenir à étouffer le légitime combat d'un peuple pour son autodétermination, le réprime dans le sang.

Ainsi en Iran, la contestation contre le régime théocratique des mollahs ne faiblit pas depuis que le pays s'est enflammé fin septembre après l'assassinat par la police des mœurs d'une jeune femme kurde, Jina (Mahsa) Amini. La révolte est particulièrement suivie dans les régions kurdes d'Iran – et particulièrement réprimée. Le régime y a envoyé les Gardiens de Révolution, qui tirent à balles réelles sur les manifestant.es, et les arrêtent massivement. En détention, la pratique de la torture, notamment du viol, est généralisée. On compte jusque là plus de 400 morts. Mais plus le temps passe, et plus un retour en arrière semble impossible.

Plus à l'ouest, Erdogan a décidé de lancer une nouvelle attaque sur les zones contrôlées par l'Administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, plus connues sous le nom de Rojava. Utilisant comme prétexte l'attentat d'Istanbul, alors que tout tend à montrer que le mouvement kurde n'a rien à voir avec celui-ci, d'ailleurs le PKK ainsi que PYD ont nié toute implication de leur part, et avec l'aval des grandes puissances, il a ordonné dans la nuit du 19 au 20 novembre le début d'une campagne de bombardements du Rojava. Ceux-ci durent encore à l'heure actuelle. L'armée s'attaque principalement aux infrastructures civiles, notamment celles liées à l'énergie : centrales électriques, carburant, silos à grain... Une école a été touchée, ainsi que deux centres de santé. L'objectif de la Turquie semble être de dégrader les conditions de vie de la population au point de rendre invivable la région, et de forcer les habitant.es à partir. Le gouvernement turc pourra alors les remplacer par les réfugié.es syrien.nes présents sur son territoire. Erdogan espère que cette offensive militaire lui permettra de distraire la colère d'une population rendue exsangue par une crise économique d'ampleur qui touche le pays depuis plus d'un an, alors que les élections présidentielles et législatives prévues en 2023 se rapprochent. Il semblerait toutefois que la stratégie de fuite en avant belliciste ne porte pas ses fruits.

L'Union syndicale Solidaires a réaffirmé son soutien aux luttes du peuple kurde, et des peuples d'Iran et de Syrie. Elle appelle à participer aux comités de soutien locaux tant pour le Rojava, que pour la révolte en Iran. Pour se tenir informé.es de l'actualité des mobilisations, il est possible de consulter le site https://serhildan.org et de le suivre sur les réseaux sociaux.

La colonisation et l'apartheid israélien continuent

Le 23 novembre 2022, l'école mixte Asafat de Masafer Yatta (dans le sud de la Cisjordanie occupée) a été détruite par Israël. Les professeurs ont dû faire sortir en urgence les 23 enfants qui y étudiaient avant que des bulldozers ne réduisent l'école en miettes et ne confisquent le matériel scolaire qui s'y trouvait. Cette négation du droit à la scolarité d'enfants palestinien.nes fait suite à la décision de la cour suprême d'Israël de raser la zone qu'elle considère inhabitée. Or cette zone comprend deux écoles (enfin, plus qu'une maintenant) et huit villages habités depuis plusieurs générations, ce qui représente 1300 personnes. La colonisation des territoires palestiniens par Israël continue.

Rappelons que la France soutient la politique d'apartheid d'Israël ! C'est notamment ici, à Lannemezan, qu'est enfermé le plus vieux prisonnier politique de France : Georges Ibrahim Abdallah. Enfermé depuis 1984 et libérable depuis 1999, il est maintenu en détention du fait de pressions diplomatiques des États-Unis et d'Israël.

Soutenons la lutte du peuple palestinien et défendons leurs droits qui sont bafoués tous les jours par le régime israélien.

éducation Sud 31/65

SOLIDAIRE
UNITAIRE
DÉMOCRATIQUE

Union syndicale Solidaires

SUD Éducation 31-65
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2022 / 2023

Ancien-ne adhérent-e / nouvel-le adhérent-e *(rayer la mention inutile)*

NOM : …….
Prénom : …….

Adresse personnelle : ……..
……..
Code postal : ……
Ville : ……

Tél : ……

E-mail : ……
(attention pas de mail professionnel : ac-toulouse.fr, ...)

Adresse professionnelle : ……..
……
Code postal : ……
Ville : ……

Tél : ……..

E-mail : ……

Catégorie/statut : ……
(PE, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le, CDI, CDD)

Échelon : ……..

Discipline enseignée : ……..

Fonction exacte : ……..
(adj, ZIL, Brigade, TZR, AIS, AESH, AED, Atoss…)

Paiement des cotisations

Entourer l'option choisie

OPTION 1 : paiement par chèque :
a. Paiement en une seule fois ou
b. Paiement fractionné, dans ce cas :
- faire des comptes « ronds » pas de centimes !
- envoyer tous les chèques ensemble en mentionnant au dos de chaque chèque le mois de dépôt souhaité (de septembre 2022 à juin 2023)

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Éducation Haute-Garonne

OPTION 2 : Paiement par virement bancaire :
Dans ce cas, contacter le syndicat pour plus de précisions.

Précisions :
- les chèques de cotisation seront déposés en banque durant la 1ère quinzaine de chaque mois entre septembre 2022 et juin 2023 ;
- les chèques encaissés par le syndicat entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022 correspondront à la déclaration de revenus de 2022, les autres à celle de 2023 ; même règle en cas de paiement de la cotisation par virement bancaire.
- l'adhésion à SUD Éducation 31-65 est valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Signature :

Salaire net mensuel **avant prélèvement de l'impôt**	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54 €
+ de 1 100 €	64 €
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	89 €
+ de 1400 €	102 €
+ de 1 500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1 700 €	153 €
+ de 1 800 €	174 €
+ de 1 900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2 100 €	230 €
+ de 2 200 €	251 €
+ de 2 300 €	272 €
+ de 2 400 €	293 €
+ de 2 500 €	315 €
+ de 2 600 €	340 €
+ de 2 700 €	364 €
+ de 2 800 €	390 €
+ de 2 900 €	416 €
+ de 3 000 €	443 €
+ de 3 100 €	472 €
+ de 3 200 €	500 €
+ de 3 300 €	530 €
+ de 3 400 €	561 €
+ de 3 500 €	593 €
+ de 3 600 €	Nous contacter ...

SUD Educ 31-65 peut aussi syndiquer les personnels isolés du 82